

GREFFE



VILLE DE BEAUCEVILLE
PROMULGATION DE RÈGLEMENT 2023-502
AVIS PUBLIC

L'avis public est par les présentes, donné:

Lors d'une séance tenue le 28 août 2023, le conseil a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro 2023-502 – règlement abrogeant le règlement 2018-403

- QUE le règlement vise à abroger le règlement 2018-403, qui était un règlement d'emprunt pour des travaux qui n'ont plus lieu ;
- QUE les procédures suivantes ont été accomplies préalablement aux présentes :
- | | |
|--|-------------------|
| - Avis de motion : | 14 août 2023 |
| - Dépôt du projet de règlement : | 14 août 2023 |
| - Adoption du règlement : | 28 août 2023 |
| - Avis public de la tenue d'un registre | 28 septembre 2023 |
| - Tenue d'un registre des personnes habiles à voter | 5 octobre 2023 |
| - Approbation du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du Québec : | 7 novembre 2023 |
- QUE le règlement a fait l'objet d'une tenue de registre le 5 octobre 2023 et qu'aucune signature n'a été enregistrée et, de ce fait, ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ledit règlement ;
- QUE le règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du Québec le 7 novembre 2023 ;
- QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau ;
- QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Beauceville, province de Québec, ce 13 novembre 2023.

SANDRA BERNARD
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 13 novembre 2023.

Signé le 13 novembre 2023, à Beauceville, province de Québec.

SANDRA BERNARD
Greffière